

Charte du bénéficiaire

Dispositif TRANSPORT'MOI

Territoire des Portes du Luxembourg

Engagements du bénéficiaire du service de mobilité :

Je m'engage à :

- ✓ Avoir un comportement permettant d'assurer la sécurité du trajet ;
- ✓ Prendre soin de la voiture qui me prend en charge à chacun de mes trajets ;
- ✓ Respecter les trajets convenus avec la Fédération Familles Rurales et acceptés par le conducteur bénévole ;
- ✓ Avertir Familles Rurales dès que possible en cas de manquement prévisible à ces obligations, notamment en cas d'annulation de mon déplacement ;
- ✓ Signaler au service Mobilité solidaire tout retard de plus de 5 min par rapport aux horaires fixés initialement ;
- ✓ Participer au développement d'un réseau Mobilité Solidaire fiable et de qualité ;
- ✓ Prendre connaissance du règlement intérieur du service Mobilité solidaire et le respecter ;
- ✓ Tenir un langage correct. Les propos obscènes, vulgaires, violents ou racistes sont totalement prohibés.
- ✓ Respecter la mission du chauffeur bénévole se limitant au transport et éventuellement à l'accompagnement lors des rendez-vous.
- ✓ Demander les transports **uniquement** au service mobilité, toute demande faite directement auprès d'un chauffeur ne sera pas prise en compte.

Rappel de quelques points de fonctionnement :

Le standard de Mobilité Solidaire est joignable au 06 58 99 47 00. Il est ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- Lundi : 9h à 12h
- Mardi : 9h à 12h
- Mercredi : 9h à 12h
- Jeudi : 9h à 12h
- Vendredi : 9h à 12h

Je m'engage à faire mes demandes de déplacement au moins 24 HEURES A L'AVANCE (jours ouvrables) à Familles Rurales.

Je précise :

- La date du déplacement
- Le lieu et l'heure de prise en charge
- Le lieu où le conducteur doit me déposer
- Le temps d'attente prévu
- La nécessité de me faire accompagner (démarches administratives, courses, ...).

Le service Mobilité solidaire me confirme ensuite le déplacement par téléphone. En cas d'absence, un message est laissé sur mon répondeur téléphonique.

Le jour du déplacement :

- Je me tiens prêt(e) à l'heure convenue.
- Sur place, je respecte le temps d'attente prévu qui n'excédera pas 2 heures. J'informe le conducteur de tout changement intervenant sur ce temps d'attente afin qu'il prenne des dispositions quant au retour.

Le conducteur bénévole se réserve le droit de refuser le déplacement en cas de :

- Intempéries (alerte météo)
- Présence d'un animal non signalé lors de la demande
- Destination non prévue lors de la demande initiale
- Comportement inadapté de la part d'un bénéficiaire lors d'un précédent transport.

Règlement des transports :

A réception de la facture, par chèque, virement ou espèces à la France Services de MOUZON.

A : Le

Prénom et nom :

Signature :